

Paris, le 17 janvier 2013

Aux secrétaires des sections départementales

**Texte action version définitive
Conseil national janvier 2013**

Eléments de contexte

L'année 2013 commence par une série de mauvaises annonces pour les salariés. Les chiffres de Pôle Emploi indiquent une hausse continue, avec 5 millions de chômeurs, les moins de 25 ans étant particulièrement touchés. L'Insee prévoit 10,5% de chômeurs en métropole en juin 2013. C'est dans ce contexte qu'a été signé un accord sur la sécurisation de l'emploi par le Medef et trois organisations syndicales (CFDT, CFTC et CGC). Les autres centrales syndicales considèrent que ce texte va accentuer la flexibilité, faciliter les licenciements et générer davantage de précarité pour les salariés. Pour la FSU, cet accord n'est pas satisfaisant car il remet en cause de nombreux aspects protecteurs du droit du travail alors qu'il faut, au contraire, encore plus de protection contre les licenciements « sans cause réelle ou sérieuse » et/ou abusifs.

La logique de baisse des dépenses publiques, le pacte de compétitivité et le renoncement à une réforme fiscale d'ampleur sont de mauvais choix pour sortir de la crise et continueront à aggraver les inégalités. Sur l'emploi, les créations – qui vont dans le bon sens – dans certains secteurs de la Fonction publique, ne sauraient se faire par les suppressions qui continuent dans d'autres et la situation alarmante de pans entiers de certains services publics et opérateurs. Alors que des discussions sont en cours dans le cadre d'un agenda social de la Fonction publique, le gouvernement doit permettre aux services publics de jouer tout leur rôle pour lutter contre les inégalités et les injustices sociales. L'État doit aujourd'hui agir pour améliorer la qualité des services rendus à tous les usagers sur l'ensemble du territoire. Alors qu'aucun bilan des politiques de décentralisation n'a été dressé, le projet d'acte 3 suscite de larges inquiétudes.

La crise ne peut pas servir de prétexte pour ne pas répondre aux légitimes revendications des agents publics : conditions de travail et de rémunérations. Sur les salaires et le pouvoir d'achat, aucune mesure générale n'est envisagée et la valeur du point est toujours gelée. Le jour de carence n'est toujours pas abrogé. La FSU a initié une pétition sur ces questions.

23 et 31 janvier 2013

Le 23 janvier, le SNUipp-FSU appelle les enseignants à participer à une journée nationale d'interpellation du ministre et de ses représentants. Il s'agit d'être enfin entendu sur les changements nécessaires dans nos conditions de travail pour faire réussir les élèves : baisse des effectifs, réduction du temps de service et temps supplémentaire pour travailler en équipe, programmes et évaluations adaptés, RASED réhabilités et reconstitués à hauteur des besoins, direction d'école, formation continue, fin des injonctions et relation de confiance avec l'institution, RIS... Il s'agit aussi de réaffirmer qu'une réforme des rythmes scolaires ne peut se faire sans, ni contre les enseignants. Ce qui implique la réécriture totale du décret des rythmes.

A cette occasion, le SNUipp s'adressera au ministre pour exiger un calendrier de mise en œuvre de la « priorité au primaire ».

Le 31 janvier, le SNUipp-FSU, appelle les enseignants à participer massivement à la journée de grève et de manifestations CGT dans le cadre de la journée d'action de toute la fonction publique à l'appel de la FSU, la CGT et Solidaires, pour l'emploi, les salaires et le pouvoir d'achat. Ils

exigeront notamment une augmentation urgente de la valeur du point d'indice, l'abrogation du jour de carence et l'amélioration du fonctionnement de la Fonction publique et des services publics. Ce sera aussi l'occasion de porter nos revendications concernant les conditions de travail. Autant d'exigences que nous défendrons ensemble le 31 janvier pour peser sur les négociations à venir et en particulier sur la réunion du 7 février prévue avec la Ministre de la fonction publique concernant les rémunérations.

Un bilan de ces journées d'action devra être dressé. Dès à présent, le SNUipp-FSU estime que des perspectives d'action dans l'éducation doivent être envisagées au retour des vacances d'hiver (manifestations, grève ...) avec campagne d'information. Le SNUipp-FSU organisera la consultation de la profession dès les RIS, AG des 23 et 31. Il se donnera les moyens de faire le point avec les sections départementales. Il mettra en débat cette perspective au sein de la FSU et travaillera à l'unité la plus large.

Carte scolaire

Plus de 30 000 élèves supplémentaires sont attendus à la rentrée 2013. La création de 3 006 postes d'enseignants dans les écoles primaires marque un changement de cap avec les dotations précédentes qui s'affichaient depuis plusieurs années en négatif. Cependant, cette carte scolaire ne permettra pas de réparer les effets désastreux de la politique précédente et encore moins de transformer l'école. Elle laissera de nombreux départements sans aucun poste supplémentaire voire en dotation négative. A fortiori, les priorités déclinées par le ministère, plus de maîtres que de classes, scolarisation des moins de 3 ans, ne pourront être mises en œuvre que très partiellement. Elles ne devront pas se réaliser au détriment des classes ordinaires et de leurs effectifs. Le SNUipp FSU se montrera vigilant dans les départements et portera attention aux premières mises en œuvre des annonces gouvernementales. Les demandes d'ouvertures de classes pour faire baisser les effectifs, la reconstitution des viviers de remplaçants, la réhabilitation des RASED sont légitimes et indispensables. Le SNUipp-FSU s'engage dans ce travail de collecte des besoins des écoles, afin de développer l'action partout où cela sera nécessaire.

La priorité au primaire qui commence timidement avec cette dotation 2013 devra se confirmer dans le temps et monter en puissance.

Rythmes scolaires

En ne recueillant que 5 voix sur plus de 60 votants, le projet de décret relatif à l'aménagement du temps scolaire a été désavoué par la communauté éducative au Conseil supérieur de l'Éducation. Pour sa part, le SNUipp-FSU a voté contre le texte ministériel au CSE et au CTM. A cette heure, le compte n'y est pas, ni pour les élèves, ni pour les enseignants. Ce qui devait être une réforme emblématique de la Refondation se révèle être une grande déception.

Le SNUipp-FSU est fermement opposé à la semaine de 4 jours instituée par le décret Darcos de 2008 avec ses journées alourdis par l'aide personnalisée. Il n'est pas pour autant favorable au projet de décret actuel sur l'aménagement des temps scolaires. Celui-ci est inacceptable : il allège de manière insuffisante la journée scolaire et il n'offre aucune garantie d'un périscolaire gratuit et de qualité pour tous, écarte les conseils d'école du processus de modification des rythmes. En l'état il n'offre aucune garantie d'amélioration des conditions d'apprentissage des élèves et la réussite de tous. Dans le même temps il ouvre la voie à des dégradations certaines des conditions d'exercice du métier d'enseignant et n'apporte pas de réponse sur une nécessaire revalorisation salariale des PE notamment pour compenser les coûts engendrés par le passage à 4,5 jours.

Le SNUipp-FSU n'est pas pour le statu-quo, mais changer... c'est pour du mieux ! Il est favorable à une réforme des rythmes réussie pour tous les élèves sur tous le territoire et prenant en compte les conditions de vie personnelle et professionnelle des enseignants. Le ministère doit mettre en place un dispositif de consultation des enseignants (journées banalisées). Le SNUipp-FSU exige que le décret des rythmes soit totalement réécrit. Il doit prendre en compte tous les paramètres : journée, mois, année, le temps scolaire comme les rythmes, mais aussi le fonctionnement de l'école dans son ensemble. Il doit conduire à un allègement significatif de la journée scolaire. La question des

dérogations au-delà de 2014 reste posée.

La concertation de l'ensemble des partenaires est plus que jamais nécessaire, les conseils d'école doivent être consultés. Leur accord doit être un préalable à toute modification des temps scolaire. Un partenariat constructif est indispensable au sein des conseils d'école pour articuler de manière cohérente des temps scolaires et temps périscolaires de qualité pour tous les élèves et sur tous les territoires éventuellement à travers les projets éducatifs territoriaux. Un cadrage, tant au niveau national que local, doit être étudié pour éviter toute dégradation des conditions de travail pour les personnels travaillant dans plusieurs écoles (remplaçants, compléments de temps partiel...).

Même les associations des maires se sont prononcées contre le décret à la CCEN (commission consultative de l'évaluation des normes). Elles font part de leurs fortes réserves sur le coût de cette réforme, et sur les délais trop courts d'une mise en oeuvre réussie.

Dans ce contexte, au niveau national, le SNUipp-FSU estime qu'il faut reporter la réforme à la rentrée 2014 et dans ce cadre, le SNUipp contactera les associations de maires (AMF, AMRF,...) et l'ensemble des partenaires. Toutefois, le SNUipp-FSU n'est pas opposé à des modifications dès 2013 dans la mesure où les conditions de réussite seraient réunies localement et que ces propositions émaneraient des conseils d'école. Par ailleurs, il appelle les conseils d'école à se réunir partout afin d'interpeller les élus sur leurs intentions : passage à 4,5 jours, durée de la pause méridienne, horaires du temps scolaire, projet des activités périscolaires.

Le SNUipp-FSU fournira aux sections départementales les outils nécessaires à cette action. Elles s'engagent à collecter les intentions des mairies et à réunir les collègues dans les communes pour porter leur parole.

Concernant les activités pédagogiques complémentaires, le SNUipp-FSU rappelle sa revendication d'une réduction du temps de service pour les enseignants. Dans ce cadre, il revendique 3 heures de concertation à la disposition des équipes par semaine qui ne peut se mettre en place aujourd'hui que sur l'intégralité du volume de ces APC. Les APC apparaissent pour beaucoup comme une continuité de l'AP sous un autre nom. Le SNUipp-FSU dénoncera toute APC qui s'apparenterait à l'AP actuelle. Pour le SNUipp-FSU, l'aide aux élèves relève du temps scolaire commun à tous les élèves dans une logique inclusive. A ce stade et dans l'attente d'une appréciation travaillée avec les collègues, le SNUipp-FSU exige que ces APC, si elles voient le jour, soient des initiatives totalement et librement aux mains des équipes enseignantes. Le SNUipp-FSU a demandé au ministre de faire preuve de fermeté auprès des recteurs et des DASEN pour que le message soit relayé sans ambiguïté auprès des équipes. Il affinera sa position après avoir recueilli l'opinion de la profession.

Temps de service des enseignants

En lien avec la réforme des rythmes, le ministre a présenté une redéfinition des 108 heures.

Le SNUipp-FSU prend acte de cette première prise en compte de ses demandes, avec 24 heures annuelles supplémentaires pour la concertation et le travail en équipe. Pour autant, le compte n'y est pas. Il continue à revendiquer trois heures de concertation pour que soient mieux reconnues toutes les dimensions du travail invisible dans le cadre d'une baisse du temps de service. Il faut donc aller plus loin même si en étant exigeant, le SNUipp-FSU a contribué à faire bouger le ministère. Il demande la réécriture du décret sur les obligations de service.

De plus, et s'agissant des animations pédagogiques, leur volume annuel devrait être au maximum de neuf heures. Reste que n'est pas précisé le moment où elles se dérouleront. Or, le SNUipp-FSU a été ferme : pas d'imposition de journée continue le mercredi. Enfin, les actions de formation continue consacrées pour partie à des sessions à distance sur des supports numériques méritent d'être clarifiées. Elles ne pourront en aucun cas se substituer à la mise en oeuvre d'une vraie formation continue sous forme de stages sur le temps de classe.

Rémunérations

Il ne suffit pas que le ministre reconnaisse qu'il « serait digne de mieux payer les enseignants » : il doit au plus vite ouvrir des discussions sur les carrières des enseignants des écoles victimes d'un

déclassement salarial important. La revalorisation financière devra également prendre en compte les coûts engendrés par la réorganisation de la semaine. Le SNUipp-FSU appelle à signer massivement la pétition en ligne concernant le salaire des enseignants des écoles et à participer tout aussi massivement à la grève et aux manifestations du 31 janvier.

Loi d'orientation et de programmation

Le gouvernement a rendu public le projet de loi d'orientation et de programmation. La FSU lors du vote au CSE et CTM s'est abstenue sur ce projet. En effet, le SNUipp-FSU note qu'un certain nombre d'orientations de ce projet de loi vont dans le bon sens avec notamment l'accueil et la scolarisation des moins de trois ans qui doit concerner l'ensemble du territoire, la mise en place du plus de maîtres que de classes, le retour à une formation professionnelle initiale et celle d'un nouveau Conseil National des programmes, et d'un Haut conseil aux évaluations. La création de 60 000 postes sur 5 ans. Afin que ces orientations ne soient pas de veines promesses, le SNUipp-FSU estime qu'une programmation budgétaire plus ambitieuse est nécessaire. Mais les RASED sont les grands oubliés tout comme la formation continue et la question de la direction d'école. Une véritable politique ambitieuse d'éducation prioritaire reste à construire qui ne peut en aucun cas passer par des contrats d'objectifs pour les établissements. Pour répondre au projet du SNUipp d'une école égalitaire, il faudra rompre avec le socle commun de la loi Fillon et son LPC, porter fortement les notions de culture commune, en finir avec la logique de contractualisation des moyens... Une double prescription programme socle ne peut être envisagée.

Le SNUipp sera également vigilant sur l'écriture du décret concernant le futur conseil école/collège afin que celui-ci permette d'améliorer la continuité pédagogique et ne soit l'amorce de la mise en place d'une école du socle, ni une déréglementation des statuts.

Mais une loi ne fait pas tout. Pour le SNUipp-FSU, il faut dégager des priorités claires avec des moyens supplémentaires qui améliorent concrètement la vie quotidienne professionnelle des enseignants au service d'une meilleure réussite des élèves. Le SNUipp-FSU continuera de peser pour que le projet de loi comme les décrets et circulaires d'application qui suivront prennent en compte ses revendications .

Concernant Mayotte, le SNUipp rappelle sa demande que les conditions d'application du droit commun soient garanties partout.

Circulaires « scolarisation des moins de trois ans » et « plus de maîtres que de classe »

Deux circulaires ont été publiées au BO du 15 janvier.

En lien avec la partie programmation de la loi, elles précisent les dispositifs « scolarisation des enfants de moins de trois ans » et « plus de maîtres que de classe ». 3 000 postes sont prévus pour le premier, 7 000 pour le second sur les 5 années de la mandature. Ces deux dispositifs concernent en priorité des écoles en Education prioritaire. Des moyens seront attribués dès 2013 mais ils seront largement insuffisants. Le SNUipp-FSU rappelle sa volonté que partout ces moyens soient mis en œuvre (plus de maîtres que de classe dans toutes les écoles, scolarisation des moins de trois ans partout où les parents en font la demande). Les projets ne doivent pas conditionner l'attribution des postes qui devront se faire en fonction des besoins et sur des critères identifiés assurant la transparence. L'organisation pédagogique relève des projets élaborés par les conseils des maîtres. La scolarisation des moins de trois ans doit se faire dans les locaux scolaires adaptés sans remettre en cause l'existence des dispositifs passerelle.

Sur l'école maternelle, la circulaire marque une rupture avec la politique précédente puisqu'elle reconnaît les bénéfices de la scolarisation précoce et ses effets sur la réduction des conséquences des inégalités sociales. Elle reconnaît la nécessité de conditions de scolarisation et de formation spécifiques. Le SNUipp sera exigeant sur la mise en œuvre sur le terrain.

Le « plus de maîtres » est présenté comme un aspect essentiel de la priorité donnée au primaire avec pour objectif de mieux répondre aux difficultés des élèves grâce à des situations pédagogiques variées et adaptées, même s'il ne recouvre pas tout ce que porte le SNUipp-FSU. Le « plus de maîtres que de classes ne peut pas être un modèle imposé par le ministère via les Dasen. C'est la

première fois, sur un tel dispositif, que des postes spécifiques sont créés nationalement. C'est l'équipe qui détermine l'organisation pédagogique en fonction du contexte et besoins des élèves.

Le SNUipp est intervenu et a obtenu que « le dispositif ne se substitue pas aux aides spécialisées ». Il faudra que la réalité soit la même sur le terrain et qu'il n'y ait pas de nouvelles attaques contre les RASED pour lesquels des créations de postes sont nécessaires.

Le SNUipp devra être vigilant quant à la déclinaison sur le terrain de ces deux circulaires et s'assurer que les 10 000 postes prévus sur la mandature seront ouverts et iront bien à destination. L'attribution des postes dans le cadre des mouvements départementaux appelle aussi à la vigilance. Le SNUipp-FSU veillera dans les mouvements départementaux à ce que ces postes soient bien identifiés mais qu'ils ne fassent l'objet d'aucun profilage. L'affectation des personnels soit se faire au barème.

ASH

Le ministère n'a toujours pas répondu à la demande du SNUipp-FSU et du collectif RASED d'engager une réelle concertation sur le devenir des aides spécialisées, malgré les engagements pris. Le rapport de l'Inspection générale n'est toujours pas paru. Ce retard ne doit en aucun cas être le prétexte à ne pas prévoir les départs en formation nécessaires. Le SNUipp va demander une audience en urgence pour interroger le ministère sur ses réelles intentions quant à l'avenir des aides spécialisées du RASED et des formations spécialisées.

Le recrutement des psychologues des écoles, en lien avec le processus de mastérisation, fait l'objet d'une demande d'audience au MEN.

Alors même qu'elles sont au cœur des enjeux de la réussite de tous les jeunes au collège, les SEGPA restent les « oubliées » du système éducatif, sans réel pilotage national. Le SNUipp s'adresse au ministre de l'éducation pour que ce dossier soit réouvert.

Le groupe de travail, sur l'enseignement en milieu pénitenciaire, ouvert l'an dernier sur les conditions d'exercice des responsables locaux d'enseignements (RLE) n'a plus été réuni depuis cette rentrée. Les collègues ont entamé depuis décembre un mouvement de rétention de documents administratifs, largement suivi. Le SNUipp interviendra à nouveau auprès du ministère pour que les engagements soient respectés.

Débuts de carrière

La gestion de cette réforme, par les ministères de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et la recherche, n'est satisfaisante ni sur la forme, ni sur le fond. Le manque de concertation est inquiétant pour la mise en œuvre d'une nouvelle formation en quelques mois.

Certains textes essentiels à la réforme de la formation comme l'arrêté fixant le cadre national de la formation ou les maquettes de concours n'ont toujours pas été soumis aux organisations syndicales. Le SNUipp demande la réécriture du référentiel de compétences. Le SNUipp-FSU s'est adressé aux ministères, avec les autres syndicats de la FSU, afin d'obtenir l'ensemble des documents dans les meilleurs délais et une réelle concertation.

Le SNUipp continuera de travailler au sein de la fédération à l'élaboration de mandats afin de peser sur les décisions ministérielles.

Pour le SNUipp-FSU, les ESPE devraient être conçues pour permettre la coopération de tous les acteurs de la FDE, pour concevoir et mettre en œuvre, dans la durée, une formation professionnelle universitaire adossée à la recherche, qui garantisse une qualification élevée des enseignants dans tous les domaines (disciplinaire, didactique, pédagogique et éthique).

Ces écoles devraient porter une politique ambitieuse de développement de la recherche en éducation et de généralisation de la formation continue. Les ESPE doivent assurer un ancrage local de la formation des enseignants, par le maintien d'un site dans chaque département.

Elles devraient également avoir pour mission d'assurer la démocratisation du corps enseignant et de résoudre la crise du recrutement grâce à une formation rémunérée et à d'authentiques pré-recrutements.

Elles doivent aussi garantir un fonctionnement démocratique. Les personnels, y compris les formateurs du premier degré, doivent être associés, via leurs représentants, à la constitution de ces nouvelles structures.

La place des formateurs du premier degré, reconnue comme élément essentiel de la professionnalisation, doit être redéfinie. Le SNUipp-FSU s'adresse au ministère pour initier une réflexion urgente sur leurs missions, leurs services, leur formation, leur certification. Leur rôle dans la conception et la mise en œuvre de la formation initiale doit être reconnu. Les admissibles au concours 2013-2 se verront proposer un tiers-temps en responsabilité de classe, sous statut de contractuel, payé un mi-temps. Pour le SNUipp-FSU, tout stage doit se construire dans une logique de formation et aucun étudiant ne doit être utilisé comme moyen d'enseignement et donc de remplacement. Le SNUipp doit peser auprès du ministère pour améliorer leur formation, les conditions des stage et leur rémunération.

Ces M2 effectueront leur entrée dans le métier en même temps que les PES du concours 2013.

Le SNUipp-FSU demande que les moyens suffisants d'accompagnement sur le terrain et dans les futures ESPE soient mis en place pour faire face aux besoins de formation de ces deux générations. À ce jour, le ministère n'a pas avancé de propositions concrètes pour garantir une formation de qualité pour ces futurs admissibles. Le SNUipp-FSU reste vigilant sur cette question.

Les certifications supplémentaires demandées maintenant à la titularisation mettent toujours les étudiants et les PES en difficultés. Le CLES et le C2i2e ne doivent pas être exigés comme preuves supplémentaires de qualification pour devenir enseignant. Le SNUipp-FSU et la FSU continue à demander leur abrogation dans les décrets relatifs aux statuts des enseignants.

Droits syndicaux

Dans la Fonction Publique, des premières avancées ont été obtenues avec la réécriture du décret de 1982 (autorisations d'absence syndicales). D'autres chantiers sont annoncés : fonctionnement des instances, prise en compte du parcours syndical dans le déroulement de carrière, moyens humains. A la demande des organisations syndicales, ces chantiers vont s'élargir au droit de grève (1/30ème et SMA).

Le SNUipp-FSU et la FSU interviendront pour que des négociations s'engagent sur les questions propres au ministère de l'éducation nationale (SMA, organisation des RIS, le dialogue social à tous les échelons, droits individuels...). Ces exigences, et notamment la demande d'abandon du SMA, seront intégrées dans le préavis de grève du 31 janvier.

Si le SNUipp-FSU n'obtient pas rapidement des réponses sur l'abrogation du SMA, il invitera les sections départementales, partout où c'est possible, à appeler les collègues à ne pas renvoyer la déclaration préalable.

Hors de France

A l'étranger, le gouvernement français ne semble pas vouloir infléchir la politique engagée par la majorité précédente, au contraire : le verrouillage budgétaire et gel des postes restent d'actualité dans la loi de finance 2013. Il faut enrayer la dégradation de la situation des personnels dans le réseau AEFÉ : situation financière des résidents, précarisation des recrutés locaux.

Le SNUipp-FSU national interviendra :

- pour une augmentation de la dotation budgétaire et la dotation en postes de détachés à l'AEFE ;
- auprès de la Ministre de la fonction publique afin de faire appliquer la loi Sauvadet sur la résorption de la précarité dans les établissements à l'étranger. L'accès à la titularisation des contractuels locaux du réseau AEFÉ doit être facilité ;
- auprès du ministre de l'éducation nationale afin d'ouvrir des places au second concours interne et de maintenir l'accès aux épreuves au niveau de la licence pour les recrutés locaux.

Fichiers

Le SNUipp-FSU interviendra très rapidement auprès du ministère pour la création d'un observatoire de tous les fichiers utilisés dans l'éducation nationale. Il s'oppose à toute sanction et toute pression concernant l'utilisation de Base-Elève.

Egalité des droits pour les couples de même sexe

Le 27 janvier à Paris, les 19, 26 ou 28 janvier en région, le SNUipp, avec la FSU, participera aux manifestations de soutien au « mariage pour tous ». Des contacts unitaires seront pris au niveau local pour organiser la mobilisation. Après les mobilisations des forces réactionnaires et religieuses, le SNUipp-FSU appelle à soutenir le projet de loi – même incomplet – qui constitue une avancée déterminante vers l'égalité des droits de toutes et de tous. Le SNUipp-FSU rappelle qu'il est favorable à l'adoption et à la PMA (mandats FSU Marseille, 2007)

Le SNUipp-FSU se félicite de l'extension des droits de congé paternité au congé parternité et d'accueil de l'enfant.

RESF

La circulaire « régularisation » est parue le 28 novembre dernier. Les critères ont été clarifiés et prennent en compte par exemple la durée de scolarisation des enfants pour étudier la situation des familles. Mais d'une part ils ne sont pas de nature à augmenter de façon substantielle le nombre de régularisations, et d'autre part ils restent soumis au pouvoir discrétionnaire des préfets.

On ne peut que regretter ce manque de rupture véritable avec la politique migratoire du précédent gouvernement : aujourd'hui, des jeunes sont encore placés en centre de rétention, d'autres sont renvoyés dans leur pays alors que nul n'ignore le sort qui leur sera réservé.

L'application des principes d'égalité de droit doit permettre à tous et toutes de vivre en France.

Grève de la faim sans papiers de Lille

Face au blocage de leurs dossiers, des sans-papiers lillois avaient entamé une grève de la faim. Ils viennent d'y mettre fin dimanche, après 73 jours de lutte. Les grévistes et le collectif qui s'était créé ont porté une appréciation positive sur les propositions du préfet, dont « la prise en compte de toutes les réalités personnelles du demandeur... »

Pour autant, le CSP59 appelle à amplifier des actions de protestations pour montrer que la circulaire sur la régularisation est insuffisante : une manifestation est organisée chaque mercredi pour une autre politique de régularisation.

Droit à la scolarisation

Pour les enfants arrivant en France, tout comme pour ceux de la communauté ROM qui sont expulsés de leur lieu d'habitation, le droit à la scolarisation reste encore, parfois, un parcours semé d'embûches. La loi doit être respectée et il est inacceptable que des maires refusent d'inscrire des enfants à l'école sous des prétextes qui sont hors cadre juridique. Le SNUipp-FSU s'élève contre ces discriminations qui fragilisent toujours plus ces populations.

Droits des enfants

Alors qu'en France, trois millions d'enfants ne peuvent toujours pas partir en vacances, la JPA lance sa campagne annuelle « Solidaires pour le droit aux vacances ». Le SNUipp-FSU invite les enseignant-es des écoles à participer à cette initiative.

Droit de vote

Un appel à la mobilisation citoyenne pour le droit de vote des résidents étrangers aux élections locales dès 2014 a été lancé par plus de quarante organisations, dont la FSU. Nous invitons les personnels à diffuser et à signer massivement la pétition.

Retraité-es

Les retraités, qu'ils relèvent du régime général ou de la FP, partagent des inquiétudes communes en matière de pouvoir d'achat.

Un fonctionnaire sur 3 partant à la retraite est poly-pensionné. Les projets discutés à l'AGIRC-ARRCO (gel des retraites pendant 3 ans, indexation inférieure à l'inflation,...) augurent mal de l'avenir.

La SFR/FSU a décidé d'entreprendre des démarches en vue de construire des mobilisations unitaires. Elle s'adresse aux unions confédérales des retraités pour publier une lettre ouverte au président de la République et organiser une journée de rassemblements et de manifestations.

Le SNUipp soutient pleinement ces démarches.